Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

ORDRE DE SERVICE

Direction générale de l'alimentation Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 **Sous-direction de la santé et de la protection animales** **Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux** Dossier suivi par : Géraldine CHARLAT Tél. : 01 49 55 84 29 **Bureau de la santé animale** Dossier suivi par : Yann LOUGUET Tél. : 01 49 55 84 54 Réf. interne : DGAL/SDSPA/YL/06-05-79	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2006-8128** **Date: 23 mai 2006** Classement : 222-311

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Date limite de réponse :
Nombre d'annexe: 0
Degré et période de confidentialité :

Objet : liste des abattoirs désignés par les autorités allemandes dans le cadre de la dérogation à l'interdiction d'échange de viande fraîche de porc en provenance de la zone de surveillance mise en place suite aux cas de peste porcine.

Bases juridiques :

Décision modifiée 2006/346/CE relative à certaines mesures de protection suite aux cas de peste porcine en Allemagne

Résumé :

Cette note est un complément à la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068 relative aux nouvelles mesures de protection vis- à vis de la peste porcine en Allemagne (info n°12) : elle établit la liste des abattoirs autorisés par les autorités allemandes à recevoir, en vue de leur abattage, des porcins respectant les conditions précisées dans la Décision 2006/346/CE et pour lesquels la viande fraîche pourra être échangée sans traitement complémentaire à condition qu'elle soit accompagnée du certificat prévu (annexe 3 de la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068).

Mots-clés : échange de viande fraîche, viande de porc, zone de surveillance, peste porcine, abattoirs

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services Vétérinaires	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - FNICGV - FNP - UGPVB - INAPORC - FNGDS - SNVEL - SNCP - DPEI

Je vous prie de trouver la liste des abattoirs dont il est fait mention au paragraphe 5 de la NS DGAL/SDSPA/YL/06-05-068 :

1-Fleischversorgung Geisenkirchen GmbH, Gelsenkirchen (Vet-Kontroll- Nr : DE ES 142 EG).

2-Bernhard Barfuss GmbHund Co KG, Oer-Erkenschwick (Vet-Kontroll- Nr : DE ES 249 EG).

Je vous demande d'informer les organisations professionnelles concernées de votre département de l'application de ces nouvelles mesures.

Le Sous-directeur de la santé et
de la protection animales
Olivier FAUGERE